



NEWSLETTER DU 2 MAI 2025

NOTRE VILLAGE

Commémoration du 8 mai 1945 à Rochefort-en-Yvelines - Borne de la 2^{ème} DB -

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la victoire des alliés sur le nazisme, la commémoration du 8 mai 1945 aura lieu ce jeudi 8 mai à 11h30 devant la Borne de la 2^{ème} DB, au croisement de la rue de la Glacière et du Chemin Sous la Ville.

Monsieur le maire de Rochefort-en-Yvelines et son équipe municipale vous attendent nombreux.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE ROCHEFORT-EN-YVELINES

37 rue Guy le Rouge – 78730 Rochefort-en-Yvelines

LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS CONVIENT A
LA CEREMONIE DE COMMEMORATION DU
8 MAI 1945
QUI AURA LIEU le
Jeudi 8 mai 2025
devant la Borne de la 2^{ème} DB
au croisement de la rue de la Glacière
et du chemin sous la Ville
à 11H30
Une gerbe sera déposée en hommage aux
combattants de la seconde guerre mondiale.

Le maire,

M. Sylvain LAMBERT



DEPARTEMENT DES YVELINES – ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET – CANTON DE RAMBOUILLET – 78730

Téléphone : 01 30 41 31 06 - E-mail : mairie@roy21.fr Site : www.roy78.fr



Deux tournages pour notre village pendant le mois de mai

Au cours du mois de mai, Rochefort-en-Yvelines sera sous les projecteurs et devant les caméras.



Tout d'abord les lundi 5 mai et mardi 6 mai pour l'émission France Télévision « Le Village Préféré des Français » (voir la newsletter spéciale « Tournage du Village Préféré des Français 2025 » diffusée le 1^{er} mai 2025 contenant l'arrêté municipal s'y rapportant).



Ensuite, à l'occasion d'un tournage de film, le vendredi 16 mai, par la société ITV Studios France sur la Place des Halles. Merci aux riverains de prendre bonne note de l'interdiction de circulation des véhicules et des piétons et de l'interdiction de stationnement précisées dans l'arrêté ci-joint.



ARComNP/2025-53

Commune de Rochefort-en-Yvelines

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de ROCHEFORT-EN-YVELINES,
Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu le code de la route, notamment l'article R 225
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2
Vu la demande d'autorisation présentée le 17 avril 2025 par Monsieur Illan Zerah, agissant en tant que chargé de production pour la société ITV Studios France, sise 8 rue Heyrault, 92100 Boulogne-Billancourt à l'occasion d'un tournage qui aura lieu le vendredi 16 mai 2025, de 9h00 à 17h00, rue de la Pie, rue de l'Eglise et place des Halles,
Considérant le tournage qui se déroulera sur la journée du vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 17h00,
Considérant la nécessité d'assurer le bon ordre et de préserver la sécurité de tous pendant le tournage,

ARRETE

Article 1 : l'accès à la rue de la Pie et à la rue de l'Eglise sera interdit à la circulation des véhicules et des piétons, sauf pour l'équipe de tournage, et pour les riverains entre chaque prise, le vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 17h00.

Article 2 : la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, place des Halles, partie pavée, et partie ensablonnée, sur sa moitié, délimitée par de la rubalise, à partir le vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 17h00.

Article 3 : le stationnement des véhicules de la société de production ITV Studios France sera autorisé sur l'autre partie ensablonnée, au niveau des propriétés sises aux n° 5 et n°6 rue des Halles, et au droit des propriétés sises du n° 7 au 9 place des Halles, et le vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 17h00.

Article 4 : le stationnement des véhicules des riverains sera partiellement autorisé, au droit de la propriété sise au n° 2 place des Halles, le vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 17h00.

Article 5 : la circulation des piétons sera interdite, sur la place des Halles, partie pavée, et partie ensablonnée, sauf pour les riverains, en dehors des prises, le vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 17h00.

Article 6 : Les services municipaux mettront en place les barrières mobiles (Vauban) nécessaires, afin de matérialiser les dispositions réglementaires prescrites dans le présent arrêté. La commune aura la charge de la protection et de la signalisation sur le domaine public et sera responsable, en ce qui le concerne, des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions actuellement en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité légale prévues par l'article L 122-29 du code général des collectivités territoriales.

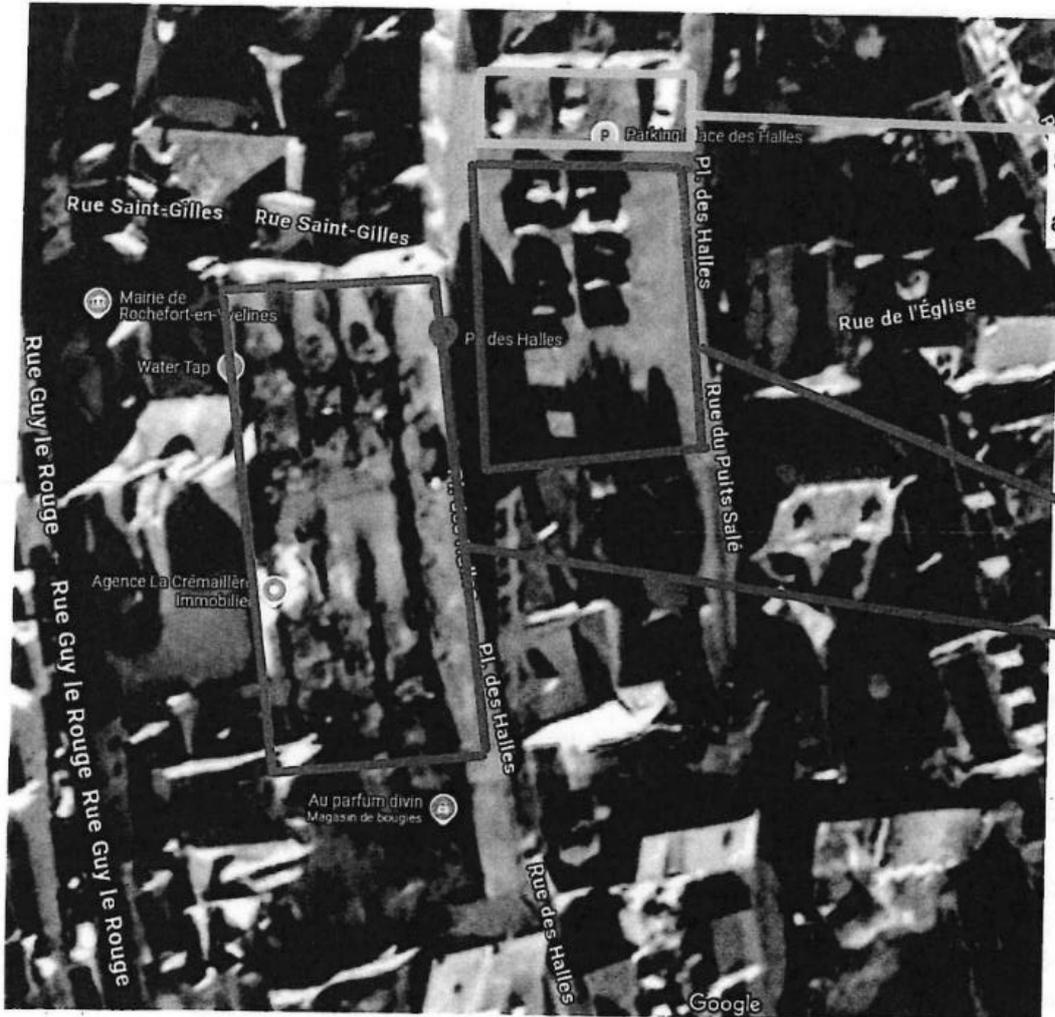
Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera affiché en Mairie de Rochefort-en-Yvelines et transmise

- à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines,
 - Monsieur le Chef de Centre de Secours de Saint-Arnoult-en-Yvelines,
 - Monsieur Illan Zerah, chargé de production chez ITV Studios France,
 - Madame la Secrétaire Générale de la Mairie.

qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rochefort-en-Yvelines, le 22 avril 2025





Fermeture exceptionnelle de la mairie – samedi 10 mai

La mairie de Rochefort-en-Yvelines sera exceptionnellement fermée le samedi 10 mai 2025.

Carnaval de l'école et chasse aux œufs – dimanche 18 mai –





Les Amis des Ecoles donnent rendez-vous à tous les parents d'élèves mais aussi à ceux qui n'ont pas d'enfants scolarisés dans les écoles maternelle de Longvilliers et élémentaire de Rochefort-en-Yvelines, pour leur incontournable fête de printemps : le Carnaval et la Chasse aux Œufs, qui se tiendra cette année le dimanche 18 mai 2025.

Au programme :

- à 14h : Carnaval avec défilé des enfants, déguisés sur le thème du "Moyen-Age". Rendez-vous à 13h45 devant l'école élémentaire et défilé jusqu'à la salle des fêtes en tenue.
- à partir de 15h : Chasse aux Œufs - Zone de jeux autour de la salle des fêtes de Rochefort-en-Yvelines (chemin de l'ancienne gare). Pour y participer, pensez à inscrire votre enfant et à commander le nombre d'œufs (lots) que votre enfant aura plaisir à chercher. Ils recevront en échange de vrais œufs en chocolat de tailles variées. De nombreux grosses friandises sont à gagner. Merci d'apporter vos sacs et paniers personnels pour la collecte fructueuse de vos bambins !

N'attendez plus et inscrivez vos enfants, en suivant l'URL ci-contre :
<https://www.helloasso.com/associations/amis-des-ecoles-rochefort-longvilliers/evenements/carnaval-et-chasse-aux-oeufs-2025>

Ou en scannant le QR suivant :



Une opération « viennoiseries » réussie pour les Amis des Ecoles



L'Association « Les Amis des Ecoles » remercie les villageois de Rochefort-en-Yvelines et de Longvilliers pour leur incroyable accueil réservé à leur 2^{ème} édition de l'Opération Viennoiseries.



Après un week-end de démarchage les 15 et 16 mars, la distribution des viennoiseries commandées a pu se dérouler dans la bonne humeur le 23 mars & 6 avril derniers. Le bilan est positif :

- des villageois ravis, des enfants impliqués et l'aide de 18 familles de bénévoles sur les différents secteurs. Bravo et merci à eux.
- 665 viennoiseries vendues (323 croissants et 342 pains au chocolat) ;
- de très généreux dons libres collectés auprès des villageois sensibles à notre cause à hauteur de 257€ ;
- un bénéfice de 555,60€ sur l'ensemble de l'opération, qui participera au financement d'activités diverses (sorties, animations, achat de fournitures et matériel ...) pour les élèves des écoles de Rochefort en Yvelines et de Longvilliers ;
- et un immense BRAVO à Laurent & Roselyne de la Fournée de Rochefort, la boulangerie de Rochefort-en-Yvelines pour s'être adaptés à cette commande inhabituelle !

Si vous voulez vous investir ou partager vos idées avec les AME, n'hésitez pas à vous manifester par mail (amis-des-ecoles@outlook.fr).

La Société Historique et Archéologique de Rochefort-en-Yvelines (SHR) a accueilli les Archers Guy le Rouge dans les ruines du château médiéval -





Dimanche 20 avril, après 917 années d'absence, les archers de Gui le Rouge ont repris possession de la forteresse !

À l'occasion de grandes festivités et de concours valeureux, les fiers compagnons ont fait résonner les murs de leurs exploits. Bravo pour cette première animation dans les ruines défrichées !

Prochain concert programmé par la SHR – samedi 7 juin – 20h30

La musique médiévale sera mise à l'honneur dans notre église le samedi 7 juin prochain, à 20h30.

A l'affiche « Carnets de Dames » de l'ensemble Trobairitz, invité à venir se produire par La Société Archéologique et Historique de Rochefort-en-Yvelines. Venez nombreux !

La billetterie est ouverte. Réservez d'ores et déjà vos places via ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/societe-historique-et-archeologique-de-rochefort-en-yvelines>



concert
Samedi 7 juin
Rochefort en Yvelines
musique médiévale

Carnets de Dames
Ensemble Trobairitz

20h30
Église St Gilles de Rochefort en Yvelines
20 euros, 15 euros adhérent SHR - 18 ans gratuit
renseignement et réservation par sms au 0634320779 par mail
shry7879@gmail.com

Limitation de stationnement pour travaux – Chemin sous la Ville -

En raison de la réalisation d'un branchement de gaz par l'entreprise T.P.S.M, prévu entre le lundi 12 mai 2025 à partir de 8h00 jusqu'au lundi 2 juin 2025 à 18h00, le stationnement des véhicules (sauf pour les véhicules de chantier) sera interdit le temps des travaux du n°2 au n°6 Chemin sous la Ville.

Retrouvez l'arrêté municipal ARComNP/2025-49 ci-joint.



ARComNP/2025-49

Commune de Rochefort-en-Yvelines

ARRETE MUNICIPAL

d'interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de ROCHEFORT-EN-YVELINES,

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L 2212-2 et L2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 11 avril 2025 de l'entreprise T.P.S.M., représentée par Monsieur José Paixao, sise 70 avenue Blaise Pascal, ZA du Château d'Eau, 77550 Moissy Cramayel, agissant pour le compte de l'entreprise GRDF, représentée par Monsieur Jérémy De Almeida, sise 60 rue Pierre Brossolette, 91220 Brétigny sur Orge, pour la réalisation d'un branchement de gaz sur le bâtiment dit « Ancienne Gendarmerie », sis 2 chemin sous la Ville, 78730 Rochefort-en-Yvelines, du lundi 12 mai 2025 à 8h00 au lundi 2 juin 2025 à 18h00,

Considérant la nécessité de faire intervenir l'entreprise T.P.S.M. pour la réalisation du branchement de gaz sur le bâtiment dit « Ancienne Gendarmerie » sis 2 chemin sous la Ville, 78730 Rochefort-en-Yvelines, du lundi 12 mai 2025 à 8h00 au lundi 2 juin 2025 à 18h00

Considérant la nécessité d'assurer le bon ordre et de préserver la sécurité de tous pendant la durée de l'opération,

ARRETE

Article 1er : En raison de la réalisation d'un branchement de gaz effectué par l'entreprise T.P.S.M., prévue entre le lundi 12 mai 2025 à partir de 8h00 jusqu'au lundi 2 juin 2025 à 18h00, le stationnement des véhicules sera interdit, sauf pour les véhicules de chantier :

- du n° 2 au n° 6 chemin sous la Ville, du lundi 12 mai 2025 à partir de 8h00 jusqu'au lundi 2 juin 2025 à 18h00

Article 2 : L'entreprise T.P.S.M. réalisant les travaux aura la charge de la protection et de la signalisation temporaire sur le domaine public. Elle sera responsable en ce qui la concerne, des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de la signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions actuellement en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité légale prévues par l'article L 122-29 du code général des collectivités territoriales.

Article 4 : Les infractions aux dispositions réglementaires ci-dessus seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de Rochefort-en-Yvelines et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Arnoult-en-Yvelines,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de St-Arnoult-en-Yvelines,
- Monsieur José Paixao de l'entreprise T.P.S.M.
- Monsieur Jérémy De Almeida de l'entreprise GRDF
- Madame la Secrétaire Générale de la Mairie.

qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rochefort-en-Yvelines,
le 11 avril 2025

Le Maire,
.....



CULTURE ET LOISIRS

Fête du Muguet à Rambouillet – samedi 17 et dimanche 18 mai –

Retrouvez tous les détails du programme de la Fête du Muguet de Rambouillet sur www.rambouillet.fr



Fête du muguet

à la découverte des fêtes du monde

17 et 18 mai 2025



Plus d'informations sur : www.rambouillet.fr



Samedi 17 mai

A partir de 14h00

■ Rue de Gaulle piétonnisée

15h30 : **défilé de mode** : les commerçants fêtent le muguet dans la cour du roi de Rome

■ Parc du château - site du Rondeau

22h00 : **Couronnement de Tania**, reine du muguet 2025 en présence d'Eryne et Adeline, dauphines

22h20 : **Spectacle pyrosymphonique** sur le thème des « fêtes du monde »

Dimanche 18 mai

■ Place Félix Faure

10h30 :

- Prélude de la Société Musicale de Rambouillet
- Accueil de la reine et de ses dauphines selon la tradition de la Saint-Hubert par l'Équipage de Bonnelles / Rambouillet

10h45 : Départ du cortège vers l'église Saint-Lubin

■ Eglise Saint-Lubin

11h : Messe traditionnelle de Saint-Hubert sonnée par le Rallye trompes de chasse de Bonnelles

■ Jardin du Palais du roi de Rome

12h30 : Apéritif musical animé par le Rallye trompes de chasse de Bonnelles et la Société Musicale de Rambouillet

■ Rue Sadi Carnot - Croix de Lorraine

14h30 : Départ du corso fleuri avec les chars du muguet.

■ Place Félix Faure

15h00 : Démonstration de capoiïra

■ Parc du château

16h : Arrivée devant le château du premier char

- Concert de la Société Musicale de Rambouillet
- Vote pour l'attribution des prix aux chars

17h30 : Proclamation des résultats du vote



Fête foraine

Rues Leclerc et Lenôtre, parking du Rondeau et places Félix Faure, Marie Roux et de la Libération.

Vendredi 16 mai : 19h à 00h

Samedi 17 mai : 14h à 02h

Dimanche 18 mai : 14h à 22h



Rappel ! Les années 80 à l'honneur – Restaurant l'Ambassade – vendredi 23 mai

Le restaurant l'Ambassade vous convie à une délicieuse soirée-dîner animée par Olivier Perrin, rochefortais passionné dont nous avons déjà apprécié les talents de chanteur lors des dernières fêtes de la musique de notre village.



SOIRÉE DÎNER SO'S



23 MAI 2025

ANIMATION OLIVIER PERRIN



2h de live de 20h à 22h

REVIVONS LES ANNÉES 80 ENSEMBLE

SOIRÉE PROPOSÉE À 45€/PERSONNE

AMBIANCE BBQ BOISSONS

*Poulet grillé, Merguez,
Chipolatas, Andouillette,
Ribs de bœuf
Pomme grenaille, Chips,
Ratatouille, Épi de maïs*

*1 verre au choix
Vin tonneau
Bière blender
Coca-Cola
Jus de pomme*

BUFFET DESSERTS

*Tarte en bande aux fruits
Flan à la vanille
Salade de fruits*



L'Ambassade
ROCHEFORT-EN-YVELINES



NATURE ET ECOLOGIE

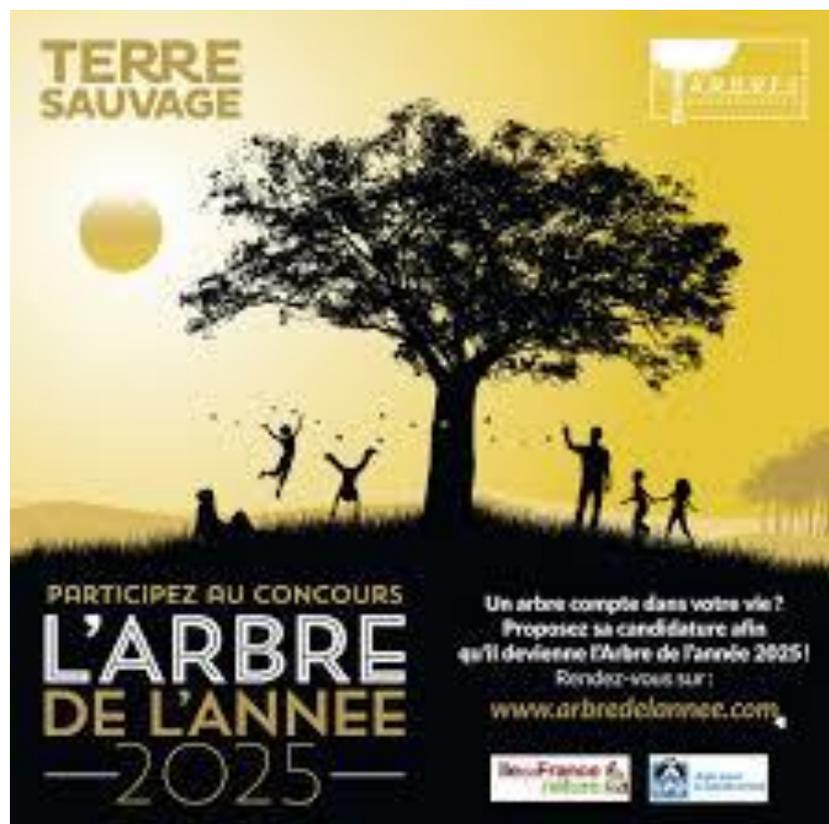
Concours régional de l'Arbre de l'année 2025 – 14^{ème} édition

Île de France Nature a lancé sa 14^{ème} édition du concours de l'arbre de l'année. Ce concours, initié par le magazine Terre Sauvage avec le soutien de l'association A.R.B.R.E.S, est une manière originale de récompenser les plus beaux arbres du patrimoine français et de sensibiliser le grand public à leur beauté et leur importance.

Vous pensez avoir le plus bel arbre dans votre propriété ? Candidater avant le 31 juillet 2025 sur le site www.arbredelannee.com

Le jury, présidé par Île-de-France Nature, se réunira en septembre prochain pour élire « l'Arbre francilien de l'Année ». Le lauréat pourra alors concourir au prix national, décerné en janvier 2026.

Facebook: @Île-de-France Nature 1X: @idfnature / Instagram: @iledefrancenature).





INFO SICTOM - Élagage des haies : un geste utile pour tous



ÉLAGAGE DES HAIES
=
UN GESTE UTILE POUR TOUS

- Merci de tailler vos haies et branches qui dépassent sur la voie publique.
- Cela permet au camion de collecte de passer sans encombre.
- Assurez-vous que les branches ne gênent ni le passage des véhicules jusqu'à 4,50 m, ni celui des piétons.
- Merci pour votre compréhension et votre coopération !

Une haie bien entretenue, c'est plus de sécurité et de confort pour tous !

N° Vert 0 800 49 50 61
www.sictomregionrambouillet.com



L'élagage des haies est important pour plusieurs raisons, surtout en ce qui concerne le passage des camions de collecte.

Voici quelques points essentiels :

- Sécurité routière : les haies non taillées peuvent obstruer la vue des conducteurs, augmentant le risque d'accidents.
- Accès facilité : les camions de collecte ont besoin d'un espace suffisant pour manœuvrer. Des haies bien entretenues garantissent un passage sans encombre.
- Préservation des infrastructures : les branches et feuillages peuvent endommager les véhicules et les équipements de collecte.
- Esthétique et environnement : des haies bien taillées contribuent à un environnement propre et agréable.

Merci pour votre compréhension et votre coopération

Fermeture de la majorité des déchèteries - 8 mai



La Fête du Développement Durable à Cernay la Ville – 18 mai -



FÊTE du DÉVELOPPEMENT DURABLE

18 MAI 2025

10 H - 18 H

JARDINS Ph. Rocher

PROGRAMME

- BROCANTE
- EXPO PHOTOS
- ATELIER DO IT YOURSELF
- ATELIERS REPAR'TOUT
- ATELIER COMPOST
- JEUX POUR TOUTE LA FAMILLE

EMPLOI ET FORMATION

Journée Portes Ouvertes - Ecole Camille Séline - Samedi 17 mai



ÉCOLE PRIVÉE & CFA ESTHÉTIQUE
Camille Sélina

JPO

Samedi 17 Mai
9h30-13h

CAP

BP

Bac Pro

BTS Esthétique

Alternance ou continu
Poursuite scolaire ou reconversion

6 av. Charles de Gaulle
LE CHESNAY
www.camille-selina.fr

Face à
Parly 2

Zone non visible (Dans le cas d'un affichage sous caisson)

SOCIAL ET SOLIDARITÉ

Info CCAS : comment bénéficier des aides du « Carrefour des Solidarités »



La commune de Rochefort-en-Yvelines a établi une convention avec le « Carrefour des Solidarités », association située à Limours, fondée en 1994 pour venir en aide à des familles en difficultés. [Carrefour des solidarités | Epicerie sociale à Limours \(91\)](#).

Dans ce cadre, une épicerie sociale est mise à disposition des habitants de notre commune qui rencontrent des difficultés.

Pour pouvoir en bénéficier, les familles devront contacter le CCAS de la commune qui mettra en relation les demandeurs avec les services sociaux en charge des inscriptions.

Contact CCAS : mairie de Rochefort – 01 30 41 31 06



S'INSCRIRE COMME BENEFICIAIRE DU CARREFOUR DES SOLIDARITES

Les **conditions préalables** à une inscription :

- Etre adressé par un travailleur social ou un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Résider dans l'une des communes en relation avec l'association ([voir Liste des communes 2023](#))
- S'engager à respecter la Charte des bénéficiaires de l'association

Les **justificatifs nécessaires** à l'élaboration du dossier lors du premier rendez-vous avec un responsable de l'association :

- Justificatif du travailleur social ou du CCAS
- Justificatifs de revenus (bulletin de salaires, relevé Assédic, RSA, prestations familiales, pensions, retraites, APL...)
- Justificatifs de charges (quittance de loyer, factures EDF, GDF, Opérateur Télécom, eau...)
- Autres justificatifs (crédits en cours, versement de pension alimentaire, dettes...)

L'**aide allouée par le Carrefour des Solidarités** est définie :

- En fonction de la composition de la famille
- Et du montant du Reste à Vivre par Jour et par Personne (RàV/j/p) :
 - Calcul du RàV/j/p :
 - Ressources mensuelles - Charges mensuelles/30jours/nbre personnes
 - Le RàV/j/p doit être inférieur à 9 € (barème mis à jour début 2024)
- Les familles participent à hauteur de 15% de la valeur des produits achetés
- Pour une durée de quelques mois, renouvelable, avec un maximum de 2 ans. Dans certains cas, la durée peut être prolongée au delà des 2 ans en accord avec les travailleurs sociaux et l'association

Quelques **conseils pratiques pour faire les courses, prévoir** :

- Un sac congélation pour les produits surgelés
- Un sac pour les produits frais
- Un sac pour vos légumes
- Et un autre sac pour le reste

INFO CCAS : voyage en Toscane pour nos aînés de plus de 65 ans

Dans le cadre du partenariat avec le 4 CCAS, la commune de Rochefort-en-Yvelines dispose de 5 places pour le voyage en Toscane qui se déroulera du dimanche 28 septembre au jeudi 2 octobre 2025 pour un montant de 1402 € (tout compris).

Pour inscription, contactez le CCAS : mairie de Rochefort – 01 30 41 31 06



Bullion



Rochefort en Terrain



Congvilliers



Bonnelles

LES 4 CCAS VOUS PROPOSENT UNE ESCAPADE EN TOSCANE

5 jours /4 nuits

Du dimanche 28 septembre au jeudi 02 octobre 2025



La Toscane est une région du centre de l'Italie. Sa capitale, Florence, abrite une partie de l'art et de l'architecture de la Renaissance la plus reconnaissable au monde, notamment le David de Michel-Ange, les œuvres de Botticelli exposées dans la galerie des Offices et la cathédrale Santa Maria del Fiore. Son paysage naturel varié comprend les cimes effilées des Apennins, les plages de l'île d'Elbe au bord de la mer Tyrrhénienne et les oliveraies et vignobles du Chianti.

Nous avons retenu 25 places Escapade du dimanche 28 septembre au jeudi 02 octobre 2025

Montant 1402€+ si chambre individuel supplémentaire 180€

Il y a la possibilité de régler en 3 fois par chèque à joindre à l'inscription

Chèque à l'ordre RM CCAS BULLION



Coupon-réponse à retourner avant le 28 avril 2025

Escapade en Toscane du dimanche 28 septembre au jeudi 02 octobre 2025

Nom : Prénom :

N° Tél : Mail :

Nombre de personnes :



Permanences de l'Étincelle – mai 2025 –



Le bureau mobile de l'accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences sera présent sur notre territoire pendant ce mois de mai.

Notons les dates des permanences proches de Rochefort-en-Yvelines

- Dampierre, le mardi 20 mai, de 10h à 12h
- Chevreuse, le mardi 20 mai, de 14h à 16h
- Bonnelles, le mardi 27 mai, de 10h à 12h
- Rambouillet, le mardi 27 mai, de 14h à 16h



Le Bureau Mobile de l'Étincelle

pour l'accueil des femmes victimes de violences
prend la route des Yvelines



Permanences mai 2025

06/05/2025 – 10h-12h

Plaisir

Halle du Marché
Côté rue Pasteur

07/05/2025 – 10h-12h

Auffargis

4 rue de la Mairie
Parking de l'École

07/05/2025 – 14h-16h

Le Perray-en-Yvelines

Champ de Foire

13/05/2025 – 10h-12h

Mantes-la-Jolie

Parking de l'Hôpital

13/05/2025 – 14h-16h

Rosny-sur-Seine

8 rue Dethan
Maison de Services

14/05/2025 – 10h-12h

Bazemont

3 rue d'Aulnay

14/05/2025 – 14h-16h

Chambourcy

Parking du Centre Cial Carrefour
Côté Mac Donald

15/05/2025 – 10h-12h

Issou

3 rue du Pont

15/05/2025 – 14h-16h

Aubergenville

25 route des Quarante Sous

20/05/2025 – 10h-12h

Dampierre

Foyer rural
8 rue de la Grand Vigne

20/05/2025 – 14h-16h

Chevreuse

45 bis rue de Rambouillet
Parking de la Maison des Associations

21/05/2025 – 10h-12h

Maurepas

Rond-Point Jean Moulin
Parking du Relais Marianne

21/05/2025 – 14h-16h

Trappes

22 rue Maurice Ravel
Parking de l'Espace 1901
Maison des Associations

22/05/2025 – 10h-12h

Versailles

3 rue Francisco Ferrer

22/05/2025 – 14h-16h

Le Chesnay- Rocquencourt

2 Place de l'Hôtel de Ville
Parvis de la Mairie

27/05/2025 – 10h-12h

Bonnelles

Rue du Mail
Parc de la Mairie

27/05/2025 – 14h-16h

Rambouillet

Parking de l'Hôpital
En face du pavillon n°12

28/05/2025 – 10h-12h

Bonnières-sur-Seine

1 rue Valère Haegeman

28/05/2025 – 14h-16h

Mantes-la-Ville

Place du Marché

Accueil téléphonique au **0610 407 407**

etincelle@chrs-equinoxe.fr





Planning mai 2025 de la plateforme des aidants PART'AGE de Rambouillet



Planning du mois de mai 2025					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
5 mai	6 mai	7 mai	8 mai	9 mai	10 mai
* SOPHROLOGIE 10h00 /11h00 à la plateforme des aidants à Rambouillet * MUSICOTHERAPIE à 14h00 à la plateforme des aidants à Rambouillet	PETIT DEJEUNER AIDANTS de 10h30 à 12h00 Plateforme des aidants à Rambouillet GROUPE DE PAROLE de 14h30 à 16h00 à Saint Rémy les Chevreuse		Victoire 1945		
12 mai	13 mai	14 mai	15 mai	16 mai	17 mai
				* REFLEXOLOGIE 13h00-14h00- 15h00 à la plateforme des aidants à Rambouillet	REPAS THERAPEUTIQUE aidant/aidé de 10h00 à 15h00 au catalpa Rambouillet
19 mai	20 mai	21 mai	22 mai	23 mai	24 mai
* SOPHROLOGIE 10h00 /11h00 à la plateforme des aidants à Rambouillet * MUSICOTHERAPIE à 14h00 à la plateforme des aidants à Rambouillet	DANSE COUNTRY AIDANT OU AIDANT/AIDE De 14h30 à 15h30 A la plateforme des aidants à Rambouillet		CONFERENCE Bien s'alimenter en vieillissant à la plateforme des aidants de 14h00 à 15h30 à Rambouillet	* REFLEXOLOGIE 13h00-14h00- 15h00 à la plateforme des aidants à Rambouillet CAFE DES AIDANTS De 14h15 à 15h45 Mérinos Café – Bergerie Nationale de Rambouillet	
26 mai	27 mai	28 mai	29 mai	30 mai	31 mai
L'atelier « Corps et troubles cognitifs » de 14h00 à 16h00 à la plateforme des aidants à Rambouillet	L'atelier « Corps et troubles cognitifs » de 14h00 à 16h00 à la plateforme des aidants à Rambouillet	L'atelier « Corps et troubles cognitifs » de 14h00 à 16h00 à la plateforme des aidants à Rambouillet	Ascension		

N'hésitez pas à contacter Gaëlle Callier, Coordinatrice de la Plateforme des Aidants pour vous inscrire ou plus d'informations.

Part'age (Plateforme d'Accompagnement et d'Aide au Répit des Aidants) - plateforme.aidants@icsy.fr - 01 61 08 66 61 – 06 07 11 84 47 - 13, rue Pasteur - 78120 Rambouillet



Don du sang – Saint-Arnoult-en-Yvelines - vendredi 16 mai

0

The poster features a photograph of three young people smiling at the top left. A large red blood drop with a white smile is positioned in the center. The text is arranged in a clean, modern layout with various icons for medical and scheduling information.

EFSS
Établissement Français du Sang
Des éleveurs avec patients

DON DE SANG
Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr

**SAINT ARNOULT
EN YVELINES**

**le vendredi 16 mai
de 15h00 à 19h30**

SALLE DES FETES LE COLOMBIER
RUE LOUIS GENET

**VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 70 ANS?
VOUS PESEZ AU MOINS 50 KG?**
Rejoignez-nous, devenez donneur de sang.

Grâce à vous et à vos dons, nous soignons chaque année 1 million de patients. C'est par exemple, une femme qui a perdu beaucoup de sang en accouchant, un homme atteint d'un cancer sous traitement chimiothérapique, ou encore ceux et celles souffrant de maladies chroniques comme la drépanocytose... Toutes ces personnes ont besoin de nous.

Soins dentaires, épisode infectieux, tatouage, piercing, voyage.... Pour déjouer d'éventuelles contre-indications au don, faites le test* en ligne sur dondesang.efs.sante.fr rubrique « Qui peut donner ? » ou sur l'appli Don de sang.

Prenez rendez-vous en ligne. Vous avez 1h de libre ? Il n'en faut pas moins pour sauver des vies ! Et le don en lui même dure 10 minutes. Alors, même au dernier moment, prenez rendez-vous sur notre site internet ou sur l'appli.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le don de plasma sauve aussi des vies.
Le plasma est la partie liquide du sang, riche en protéines (comme les anticorps) dont certaines indispensables pour les patients. Un don de plasma dure environ 1h30 et est uniquement possible en maison du don. Plus d'infos sur notre site dondesang.efs.sante.fr

*Attention ce test est à titre indicatif, il ne remplace pas l'entretien préalable au don.

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

FOCUS : Déclaration fiscale

Propriétaires : pensez à signaler les changements d'occupation de vos biens immobiliers

La Direction générale des Finances publiques nous rappelle que les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ont été maintenues lors de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023.

Cela implique que l'administration fiscale puisse bien identifier l'ensemble des locaux concernés. Pour cela, une déclaration de la situation d'occupation des biens immobiliers (résidence principale, secondaire, local vacant, etc) incombe aux propriétaires depuis 2023.



Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, en tant que propriétaire de logements et de dépendances (cave, garage, parking, etc.), vous devez déclarer la situation d'occupation ainsi que les changements d'occupation de vos biens sur le site impots.gouv.fr.

Si aucun changement n'est intervenu depuis votre dernière déclaration, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Par contre, si un changement est intervenu entre le 1er janvier 2024 et le 1er janvier 2025, inclus (changement de locataire ou nouvellement loué, logement devenu vacant...), vous devez le déclarer avant le 30 juin 2025 depuis le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers », accessible dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr, préalablement créé et activé.

Si vous n'avez pas accès à internet, un formulaire papier à compléter est disponible dans un service des impôts des particuliers ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous.

Quelles informations déclarer ?

Vous devez indiquer pour chacun de vos biens les changements d'occupation intervenus en 2024. Il peut s'agir :

- d'un nouveau local que vous occupez ;
- d'un local devenu vacant, ce qui implique que le logement ne soit pas meublé et reste inoccupé tout au long de l'année ;
- d'un logement loué soit de manière saisonnière, soit à l'année. Pour les locations de longue durée, vous devez indiquer l'identité des titulaires des baux lorsqu'ils ont changé au cours de l'année 2024.

Lorsque des locaux annexes (parking, garage, cave, piscine, etc.) dépendent de votre logement, ils doivent être déclarés à l'appui de la même déclaration d'occupation et en même temps que ce dernier.

Les données d'occupation connues de l'administration fiscale sont pré-remplies dans le formulaire de déclaration en ligne disponible dans votre espace professionnel sur le site impots.gouv.fr, rubrique « Biens immobiliers ». En cas de changement de situation par rapport aux informations indiquées, il convient de mettre une date de fin à l'ancienne situation d'occupation, et de déclarer le cas échéant le nouvel occupant ou la vacance du local.

Vous ne trouvez pas la réponse à votre situation ?

Vous avez besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ? Contactez les agents aux 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Pour toute question d'ordre technique concernant votre démarche en ligne, il est possible de contacter le service d'assistance aux téléprocédures :



- par formulaire électronique, depuis la rubrique « Contact et RDV » accessible sur la page d'accueil du site impots.gouv.fr, rubrique > Vous êtes Professionnel > Votre demande concerne « Une assistance aux téléprocédures » ;
- par téléphone (pour les services en ligne proposés sur ce site uniquement) au 0 809 400 210. Ce service est ouvert de 8h00 à 19h30 du lundi au vendredi.